

NOTE DE SYNTHÈSE
COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2017

1- Approbation de la convention 2017 avec EPURES

Monsieur Jean-François NEYRAND, Président, soumettra au Comité syndical, pour approbation, la convention partenariale avec EPURES pour l'exercice 2017 ([dont copie ci-annexée](#))

Les missions d'EPURES sont définies dans le cadre du programme partenarial d'activités annuel élaboré par le Conseil d'Administration de l'Agence, en concertation avec les adhérents. L'Agence d'Urbanisme sollicite également des subventions complémentaires aux cotisations versées, dans le cadre de la mutualisation des financements

Le SCOT Loire Centre est concerné sur 2017 par :

- Le recollement des PLU Loire Centre,
- L'amortissement de l'acquisition de SPOT Théma,
- La démarche InterSCOT.

La participation 2017 du SCOT Loire Centre est chiffrée à 12 000 €.

Délibération n°1 : Approbation de la convention 2017 avec EPURES

Vote : Pour : _____ contre : _____ Abs : _____

2- Point sur l'avancement budgétaire et DM éventuelles

Le Budget primitif 2017 a été approuvé et voté le 12 avril 2017.
Voici l'avancement budgétaire au 27 novembre 2017 :

Avancement des dépenses :

	Budgétisé	Réalisé	Disponible
Fonctionnement	207 337,51	41 487,47	165 850,04
011 - Charges à caract. gén.	66 073,84	29 480,83	36 593,01
012 – Charge de personnel	55 500,00	8 004,00	47 496,00
022 Dépenses imprévues	2 360,67€	0,00	2 360,67
042 – Opération d'ordre	3,00	2,64	0,36
65 - Autres charges de gestion courante	83 100,00	4 000,00	79 100,00
67 – Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
Investissement	2 007,02	0,00	2007,02
21 – Immobilisation corporelles	2 007,02	0,00	2007,02

Ne figurent pas dans le réalisé l'appel d'EPURES (10 000€) correspondant à SPOT THEMA, à l'INTERSCOT et au recollement des SCOT, et l'indemnisation de FOREZ EST pour le secrétariat administratif et juridique du syndicat mixte.

Avancement des recettes :

	Budgétisé	Réalisé	Disponible
Fonctionnement	207 337,51	60 001,01	147 337,50
002 – Résult. De fonct.	32 337,51	0,00	32 337,51
74 – Participations EPCI	175 000,00	60 000,01	114 999,99
Investissement	2 007,02	2,64	2004,38
001 – Solde exécution inv.	2 004,02	0,00	2 004,02
040 opérations d'ordre	3,00	2,64	0,36

Détail des dépenses et recettes en annexes ci-jointes

3– Modification des statuts des organes de gestion et du périmètre suite à l'arrêté préfectoral n°126 du 5 novembre 2017, du siège du Syndicat

Suite à la réception de l'arrêté préfectoral n°126 du 5 novembre 2017, relatif à la modification du périmètre du SCOT Sud Loire (dont copie ci-annexée), il convient de procéder à la modification des statuts du SCOT Loire Centre.

Voir statuts ci-annexés :

- Statuts du Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre 2009 ;
- Arrêté préfectoral n°334 du 27 juillet 2010 portant création du Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre
- Projet de modification des statuts

Délibération n°2 : Approbation de la modification des statuts

Vote : Pour : _____ contre : _____ Abs : _____

4– Organisation du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018

Du fait du nouveau périmètre du SCOT Loire Centre, il convient de changer le siège du syndicat mixte. Cela engendre :

- Le déménagement des archives et dossiers,
- Le transfert et la reprise de la comptabilité.

Le nouveau comité syndical dans sa nouvelle composition se réunira en janvier 2018 pour définir ses objectifs et son fonctionnement.

5– Questions diverses